

PAL.26.007 – Entretien des végétaux intérieurs de la Caf de Loire-Atlantique

Question n°1 :

Serait-il possible d'envisager de faire une visite sur site ?

Réponse à la question n°1 :

Le Règlement de Consultation ne prévoit pas de visite sur site.

Le nombre de végétaux intérieurs à entretenir est inscrit à l'article 6.2 du Cahier des Clauses Particulières, cela permet de chiffrer la prestation d'entretien.

Un plan de réparage des végétaux sera transmis au titulaire au début du marché.